

Logement:

Le logement est une denrée de première nécessité qui, dans notre région, se fait rare et chère. Depuis 1964, la commune collabore avec la « Société Coopérative d'Habitation de Rolle » en lui ayant mis à disposition du terrain sous forme de DDP afin que cette organisation puisse construire des logements subventionnés et d'utilité publique. Le subventionnement des logements court sur 25 ans et est contrôlé par l'Etat et la commune. Durant cette période, les subventions versées tant par la commune que par le canton, permettent d'offrir des loyers abaissés aux locataires qui y résident. Ceux-ci doivent toutefois correspondre à des critères spécifiques contrôlés.

Une fois la période de subvention terminée, les appartements se trouvent sur le marché libre. Mais la SCHR maintient des loyers bas.

J'ai négocié avec la SCHR le renouvellement d'un DDP afin de lui permettre de rénover 24 appartements et de maintenir des loyers abordables, tout en introduisant une nouvelle rentrée financière pour la commune en relation avec l'usage du terrain.

D'autre part, dans de nombreux plans de quartier un pourcentage de logements à loyer abordable a été exigé par la commune. Si le loyer est fixé par le canton, les conditions d'entrée et d'octroi ne sont pas déterminés. Je suis en train de mettre en place un règlement sur le logement pour notre commune, permettant un contrôle communal des conditions d'accessibilité à ces logements. Quelques écueils juridiques ont ralenti le processus, mais j'espère qu'avec votre aide je pourrai mener ce projet à bien.